

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE DE STORCKENSOHN

Dossier n° DP 068 328 23 F0006

Date de dépôt : 3 juillet 2023

Demandeur : Mme EXEL Sylvie

Adresse terrain : 25 rue de Mollau

68470 STORCKENSOHN

Objet de la demande : rénovation de toiture

## ARRÊTÉ DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Vu la déclaration préalable présentée le 3 juillet 2023 par Mme EXEL Sylvie demeurant 25 rue de Mollau 68470 STORCKENSOHN ;

Vu l'objet de la demande : rénovation de toiture, sur une construction située 25 rue de Mollau 68470 STORCKENSOHN, pour une surface de plancher créée de 0 m<sup>2</sup> ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'avis de dépôt de la déclaration préalable, précisant les caractéristiques essentielles du projet, affiché en mairie à partir du 4 juillet 2023 et pendant toute la durée d'instruction ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin (PLUi) approuvé le 14 mars 2019 et modifié le 30 mars 2022 ;

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à STORCKENSOHN, le 06.07.2023

Le Maire

Jacques KARCHER

